



Prescription d'activité physique adaptée

Je soussigné(e)

Docteur en médecine exerçant à

Prescrit une activité physique régulière et adaptée

Pendant à compter de la date d'inscription en structure

Après avoir examiné Mr/Mme

Né(e) le présentant une affection de type

Et ne présentant pas à ce jour de contre-indication à la pratique d'une activité physique adaptée et encadrée par le type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique).

Les éléments à prendre en compte afin d'adapter sa pratique sont :

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.



Fait à

Le

Commentaire(s) ou remarque(s)

